

**CONVENTION DE TRAVAUX AVEC L'ASSOCIATION LES BRIGADES VERTES DU GENEVOIS  
POUR L'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS  
2025/2026**

Le Maire,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22-4° et L. 2122-23 ;

**Vu** la délibération n°2021DELIB097 du 30 août 2021 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fourniture et de service d'un montant inférieur à 200 000 € H.T ;

**Considérant** la charge de travail des services techniques pour l'entretien des espaces verts du territoire communal ;

**Considérant** que l'association Les Brigades Vertes du Genevois est une structure d'insertion par l'activité économique et qu'elle est en capacité de conclure des conventions de travaux avec les collectivités locales au titre du code de la commande publique ;

**Considérant** que l'association peut assurer les travaux suivants :

- Travaux divers en espaces verts : tonte, débroussaillage, taille
- Entretien annuel du cimetière

**Considérant** que ces prestations peuvent être réalisées en 25 jours de travail sur une année, par une équipe de 4 à 5 personnes, pour un montant annuel de 16 500 €, chaque journée de travail supplémentaire étant facturée au prix de 660 € ;

**Considérant** le projet de convention de prestations de service pour une durée de 2 ans ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : **De signer** le projet de convention, annexée à la présente, avec l'Association « Les Brigades Vertes du Genevois », domiciliée au 9 Chemin des Narulles - 74380 Cranves-Sales, immatriculée au SIREN sous le numéro 53019423200035 pour une année ;

**Article 2** : Ampliation de la décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Haute-Savoie
- Madame le Receveur Municipal de la Trésorerie d'Annemasse
- Madame la Directrice Générale des Services pour exécution

Communication sera donnée au Conseil municipal.

Fait à Reignier-Ésery, le 3 décembre 2024

Le Maire,



Lucas PUGIN